

Les problématiques de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) en Afrique

SOLOFOMIARANA RAPANOËL Tsirinirina

E-mail : tsiry_rapanoel@yahoo.fr

Mention Gestion, Domaine des Sciences de la Société, Université d'Antananarivo - Madagascar

Résumé :

La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise à travers la norme ISO 26000, est une démarche dont l'objectif premier est de responsabiliser les entreprises au niveau de leur exploitation. À cet effet, la RSE est confrontée à des défis environnementaux, à des contraintes économiques et à la dimension sociale. En Afrique, la mise en œuvre de la RSE est exposée à des problèmes. D'abord, il y a un décalage de perception entre pays occidentaux, instigateurs de ladite norme, et pays africains, les réalités vécues étant différentes. Aussi, l'absence d'éthique dans les affaires est constatée, laquelle est marquée par la corruption en Afrique. Enfin, la pauvreté constitue une barrière importante quant à sa mise en œuvre. En outre, d'autres éléments peuvent également entraver la mise en application de la RSE en Afrique. Nous pouvons entre-autres citer la cohabitation entre le secteur formel et le secteur informel. La différence culturelle qui limite l'appréhension de la portée de la RSE pour le pays. Enfin le green-washing qu'utilise les grandes firmes implantées en Afrique dont le principe consiste à détourner l'attention sur leurs réelles conditions d'exploitation à travers des actions qui revendiquent la responsabilité sociale.

Mots clés : Responsabilité Sociétale, défis environnementaux, contraintes sociales, développement économique.

Abstract :

Corporate Social Responsibility through the ISO 26000 standard, is an approach whose primary objective is to make companies accountable for their operations. To this end, CSR faces environmental challenges, economic constraints and the social dimension. In Africa, the implementation of CSR is exposed to problems. First, there is a shift in perception between Western countries, instigators of the norm, and African countries, the realities lived being different. Also, the lack of ethics in business is noted, which is marked by corruption in Africa. Finally, poverty is an important barrier to its implementation. In addition, other elements may also hinder the implementation of CSR in Africa. We can among others mention the coexistence between the formal sector and the informal sector. The cultural difference that limits the apprehension of the scope of CSR for the country. Finally, the green-washing used by large firms located in Africa whose principle is to divert attention to their real operating conditions through actions that claim social responsibility.

Keywords: Societal Responsibility, environmental challenges, social constraints, economic development

I. INTRODUCTION

La RSE définie par l'International Standard of Organisation (ISO) à travers l'ISO 26 000 est une norme qui implique les entreprises dans une démarche responsable, elle met à leur disposition des lignes directrices et non pas des exigences contrairement aux autres normes. À travers les sept (07) articles et deux (02) annexes qui la composent, cette norme les pousse à remettre constamment en question leur pratique et les incite à travailler de manière différente (remise en question de la qualité du dialogue social, amélioration des relations avec les entreprises, amélioration du rapport de l'entreprise avec l'environnement, etc.). L'ISO 26 000 encourage en effet les entreprises à se surpasser en les incitant à aller au-delà de la simple considération de la loi, tout en admettant que respecter la loi est essentiel et constitue un volet incontournable de sa responsabilité sociétale. L'Afrique n'est pas en reste de cette démarche de la RSE compte tenu des différentes pressions autour de la question (principes directeurs de l'OCDE, ISO 26000, pacte mondial de l'ONU, etc.) et du marché de plus en plus exigeant. Plusieurs pays d'Afrique sont d'autant plus « membres pleins » de l'International Standard of Organisation (ISO), c'est-à-dire qu'ils sont essentiellement sollicités et impliqués dans la mise en place des normes ISO. Lors de l'élaboration des lignes directrices de l'ISO 26 000 (RSE), ont été érigés en Afrique des comités miroirs nationaux autour des organismes nationaux de normalisation tels

qu'en Afrique du sud, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Egypte, au Maroc, au Sénégal comme nous l'avons dit plus haut.

II. METHODOLOGIE

La méthodologie d'approche consistait à impliquer les différentes parties prenantes de manière à faire ressortir des lignes directrices accessibles, compréhensibles et adaptables, applicables à toutes les organisations dans tous les pays. Un tel procédé a permis le dialogue et le rapprochement entre participants impliqués dans le processus même si ces derniers n'ont pas encore eu l'opportunité de travailler ensemble. Cette démarche a aussi été initiée pour renforcer les capacités des participants, notamment celles des organisations en matière de RSE. Plusieurs actions illustrent les initiatives africaines en matière de Développement Durable, lesquelles relatent les engagements et responsabilités de différents acteurs tels que les pouvoirs publics, le milieu des affaires, les organisations de la société civile, le monde académique et de la recherche, les initiatives multi parties prenantes, etc. Une problématique est toutefois posée : les objectifs de la RSE sont-ils adéquats aux réalités africaines ? L'objectif de l'article est ainsi de se confronter aux problématiques de sa mise en place (RSE), notamment en Afrique. L'hypothèse suivante est ainsi posée : la RSE, malgré les efforts engagés et déployés pour ce faire, serait confrontée à des obstacles majeurs en Afrique. Pour

répondre à cette problématique, une approche empirique a été adoptée, laquelle a principalement été consacrée aux techniques documentaires. Par le biais des revues, ouvrages et documents traitant le sujet, une analyse a pu être menée dont les résultats viennent vérifier l'hypothèse. Dans un premier temps, la RSE sera cernée à travers ces différents piliers. Par la suite, nous aborderons la situation de la RSE en Afrique afin de décortiquer les problématiques, sujets même du présent article.

III. CADRE CONCEPTUEL THEORIQUE

Les piliers de la RSE

La RSE s'articule autour de trois axes interdépendants appelés aussi piliers. Ces derniers se posent comme un socle pour la garantie du Développement Durable (DD). Ceci dit, depuis le sommet de Rio en 1992, ils sont considérés comme étant des facteurs importants à prendre en compte pour la mise en place d'une entreprise citoyenne.

(i)- La RSE et les défis environnementaux

La notion de DD a été développée à l'ONU par G.H. BRUNTLAND en 1987. Ce terme est né suite à l'apparition des diverses crises environnementales et il est devenu une problématique importante depuis plus de

vingt ans. Cette crise se caractérise par la forte croissance démographique, le gaspillage des ressources naturelles et les désordres écologiques, provoquant radicalement la pollution. L'entreprise en son rôle d'acteur doit ainsi agir de manière responsable pour assurer sa croissance. Une croissance qui doit être conditionnée par un environnement viable et vivable. Les signes de dégradation de l'environnement commencent à se faire ressentir, notre mode de développement y figure comme causes principales. En effet, la recherche de la rentabilité à court terme incite les dirigeants à transformer selon leur besoin, les modes de production sans tenir compte du respect de l'environnement. Or, l'environnement et la considération de l'environnement ou voire même l'intégration de l'environnement dans les stratégies figurent parmi les garanties de la continuité de l'exploitation pour l'entreprise. Le défi à mettre en œuvre est donc le respect de l'environnement grâce à l'intégration des impacts environnementaux dans les stratégies de l'entreprise. Un défi qui se résume en trois éléments¹ :

- La diminution des impacts polluant l'environnement ;

¹G.LECRIVAIN (2009) ; DCG3
MANAGEMENT ; « correction exposé ».

- La diminution des impacts des activités sur la couche d'ozone ; le déboisement ;
- La promotion des énergies propres et renouvelables.

Autrement dit, les entreprises doivent intégrer dans leur stratégie des solutions à moyen et long terme pour le respect de la définition du DD.

(ii)- La RSE et la contrainte économique

Le comportement des acteurs de l'entreprise est généralement orienté vers la recherche de la performance économique, considérée comme un enjeu central. La RSE est appréhendée comme un investissement cher pour l'entreprise, en termes de temps et d'argent. De ce fait, les dirigeants hésitent sur sa mise en application ; pourtant si l'on souhaite attirer les investisseurs, les banques, les clients ainsi que les autres parties prenantes, la RSE se positionne comme un argument de taille. L'apparition des scandales financiers tels que le cas Enron et plus récemment le Panamá papers a exposé la faiblesse du mode de gouvernance des entreprises.

Compte tenu des contraintes économiques et face à leurs croissances, les entreprises sont obligées de respecter certaines obligations, la RSE qualifiée de soft law en est une. Jadis, la préoccupation majeure de

l'entreprise doit considérer la recherche de moyens permettant d'inciter les gens à considérer la préservation de l'environnement tout en assurant sa croissance économique. Cette démarche commence à l'intérieur de l'entreprise via son mode gouvernance. Considéré comme une tendance de gestion, le mode de gouvernance Shareholder a montré ses limites depuis la fin du XXème siècle. En effet, ce modèle est exclusivement tourné vers la création de richesses par les actionnaires. Désormais, cette gouvernance doit être orientée vers des comportements partenariaux, c'est-à-dire qu'elle ne se limite plus aux intérêts des actionnaires mais également aux intérêts de l'ensemble des partenaires de l'entreprise. En retenant l'intérêt des parties prenantes, les entreprises sont supposées marcher vers une croissance économique.

Une autre contrainte économique importante est l'absence d'éthique dans les affaires. Liée étroitement avec la responsabilité morale des entreprises, l'éthique des affaires se place comme la pierre de l'édifice de la responsabilité Sociale. Plusieurs définitions ont été données mais la plus complète est la suivante : « *L'éthique des affaires représente l'ensemble des règles, codes ou principes qui vont orienter les décisions des organisations vers plus de morale et de*

*transparence*² ». Bref, l'existence d'éthique dans les affaires favorise l'amélioration des comportements des parties prenantes et peut contribuer à la croissance économique de l'entreprise.

(iii)- La RSE et la dimension sociale

L'entreprise doit mettre en œuvre une stratégie de croissance permettant d'harmoniser performance économique, protection de l'environnement et équité sociale. En tant que milieu d'interaction de ces trois piliers, l'entreprise a le devoir de développer un outil garantissant son développement durable. De ce fait, un investissement stratégique est primordial. Ne s'attardant plus sur les obligations légales et conventionnelles, l'entreprise doit pouvoir améliorer l'impact social de ses actions afin de créer de la valeur tant pour les actionnaires que pour les autres parties prenantes. Des actions permettant de mettre en avant le bien-être social par rapport aux intérêts de la firme méritent alors d'être prises en compte. Une telle action s'effectue au niveau de l'entreprise à travers l'étude de l'effet des activités envers la société et un comportement responsable jugé nécessaire pour assurer son développement.

La surconsommation des ressources naturelles ne cesse de croître et les pays riches en seraient les principaux responsables, lesquels à travers les échanges commerciaux consommeraient plus de ressources que les pays pauvres. Cette consommation inégale de ressources entrainerait un écart de vie considérable entre les pays et provoquerait non seulement d'impacts écologiques mais surtout des conséquences sociales comme la dégradation des conditions de travail, la violation des droits de l'homme ainsi que d'autres situations entraînant l'instauration d'une mauvaise relation avec les sociétés civiles. En tant qu'acteur principal, l'entreprise doit alors veiller aux besoins de l'humanité en essayant de combler les demandes d'aujourd'hui sans compromettre ceux du futur. Pour subvenir à ce besoin, des comportements responsables doivent être adoptés tant au niveau de sa structure qu'en dehors. Le comportement d'ordre social se divise en deux parties bien distinctes à savoir :

- Le comportement interne : On qualifie d'interne les relations internes c'est-à-dire, la politique des ressources humaines mise en place

²<http://e-rse.net/responsabilite/societale/ethique/#gs.3TxiMzw> 01.06.17

pour promouvoir un comportement responsable des salariés ;

Le comportement externe : dans cette optique, on parle du commerce équitable, de la mise en application de l'économie solidaire ainsi que le développement des actions de mécénat.

IV. RESULTATS

IV.1. La RSE en Afrique, des obstacles à franchir

La popularité de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise ne date que de quelques décennies en Afrique. Son intégration s'est faite principalement suite aux apports des firmes multinationales dont des démarches similaires ont déjà été entamées au niveau du siège, en Europe ou en occident. Comme souligné dans les sections précédentes, la RSE ne dispose pas d'une définition ni d'un manuel d'adaptation standard. Ainsi, une divergence de points de vue en la matière subsiste.

i. Une appréciation différente

Pour les pays occidentaux, la RSE entre comme une intégration de l'éthique des affaires dans les prises de décisions, pour les Européens, il s'agit d'un concept qui doit être en cohérence avec les préceptes du DD. Depuis 1953, année de parution des œuvres de R.BOWEN, nombreuses initiatives ont été déclenchées dans le but de développer un comportement socialement responsable dans la conduite des affaires.

Un comportement qui consiste pour les dirigeants au respect dans leurs actions et décisions, des valeurs et principes culturels, sociaux, éthiques, philanthropiques, donnant ainsi naissance au terme « parties prenantes ».

Par ailleurs, le DD a pris une grande ampleur avec l'évolution démographique galopante, la consommation irresponsable des ressources et la projection d'une situation humanitaire alarmante. La RSE entre ainsi comme la réponse au souci d'économie politique et d'économie de développement. En effet, à travers les trois dimensions décrites dans la première partie, la RSE repose sur le respect ou l'application des trois dimensions à savoir : la dimension sociale, la dimension économique et la dimension environnementale.

ii. L'absence d'éthique dans les affaires

L'inexistence d'éthique dans la pratique des affaires constitue l'une des problématiques de la RSE en Afrique. Malgré le fait que la plupart des pays Africains ait adhéré à la convention de lutte contre la corruption à travers la mise en place des organismes anti-corruption, beaucoup d'entreprises Africaines sont toujours sous l'égide de la corruption. L'existence de cette situation entraîne un marasme économique exorbitant. Au lendemain de l'indépendance des pays Africains, la

démocratie a pris une grande place. Certes, elle a apporté du succès comme l'établissement d'une élection démocratique ayant conduit au respect des choix des parties prenantes mais, elle est aussi source de plusieurs obstacles comme la corruption.

La pratique de pots de vin ainsi que les trafics d'influences entrent aujourd'hui dans les pratiques des dirigeants, ceci dans le but de développer l'emprise sur les marchés. Cette situation est confirmée par le rapport de Transparency International qui note que : « le versement de pots-de-vin à l'étranger par les entreprises des plus grands pays exportateurs reste une pratique courante [...] (et que) les sociétés qui versent des pots-de-vin compromettent les efforts réels des gouvernements des pays en développement pour améliorer la gouvernance et entretiennent ainsi le cercle vicieux de la pauvreté ». Une remarque qui a été appuyée par le président de Transparency International en mentionnant que « Dans de trop nombreux pays, les besoins les plus élémentaires des citoyens ne sont pas satisfaits et ces derniers se couchent tous les soirs le ventre vide à cause de la corruption, alors que les puissants et les corrompus jouissent d'un mode de vie somptueux en toute impunité ».

iii. La pauvreté

Nombreux organismes internationaux tentent aujourd'hui de relever le défi pour la diminution de la pauvreté. Celle-ci provoque une tension sociale non maîtrisée dans tous les territoires Africains. Malgré le fait que la lutte contre la pauvreté se présente comme des défis gouvernementaux, elle subsiste dans certains pays à n'en citer que dans la région subsaharienne pour l'Afrique. La pauvreté est vue comme un moyen qui pousse les habitants des pays pauvres vers les pays développés, une situation qui conduit au non-respect des droits humains comme le travail forcé ou le travail des enfants même si c'est la pauvreté qui oblige les enfants Africains à travailler dans des conditions très compliquées.

iv. L'Agriculture, protection de l'écosystème et biodiversité

L'Afrique est fortement reconnue par sa capacité de production de matières premières. De ce fait, certaines entreprises Africaines tentent de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour satisfaire les conditions d'un marché en constante évolution. L'agriculture qui reste comme le plus grand pourvoyeur d'emplois dans de nombreux pays Africains semble être le socle pour l'accomplissement de sa force. Cependant, sur le plan environnemental, ceci provoque des conséquences néfastes

sur les sols comme l'érosion ou encore le lessivage. La déforestation, la désertification ainsi que les extractions minières constituent à même hauteur, une problématique de grande taille. L'application de ces trois pratiques constitue des menaces flagrantes pour la biodiversité et l'écosystème.

V. DISCUSSION ET RECOMMANDATION

i. Les limites de la RSE en Afrique

En dépit des efforts entrepris pour la mise en place de la RSE dans le cadre de l'application du DD en entreprise, la démarche présente encore des obstacles, des freins dont il faudrait surmonter pour l'effectivité totale de cette démarche. Pour le cas de l'Afrique, les problèmes suivants sont considérés comme facteur de blocage.

(i)- La cohabitation entre le formel et l'informel

L'économie Africaine abrite parallèlement l'informel et le formel, parfois, l'économie informelle occupe une place importante. Les gouvernements qui n'arrivent plus à assumer ses fonctions régaliennes n'arrivent pas non plus à limiter ces pratiques car elles sont considérées comme des amortisseurs sociaux.

La baisse croissante du pouvoir d'achat incite les ménages à se tourner vers

l'informel afin de satisfaire certains besoins physiologiques. L'entreprise qui œuvre dans le même secteur est alors confrontée à un dilemme : entrer dans l'économie formelle et tenter de mettre en place les démarches RSE pour une meilleure considération, une meilleure image, ou entrer dans le domaine de l'informel et dont sa seule préoccupation se limitera à sa continuité d'exploitation, une solution appréciée en Afrique et qui s'avère être une limite de la démarche RSE.

(ii)-La différence culturelle

Un des éléments susceptibles de limiter l'expansion de la RSE dans le continent Africain est la différence culturelle. Certains dirigeants Africains n'ont pas la capacité d'anticiper les conséquences de leurs activités dans le futur. Ainsi, sont-ils plutôt ancrés dans une idéologie figée et dans la crainte du changement. Cette résistance aux changements entraîne alors une difficulté d'appréhension compte tenu de la complexité de la situation actuelle. De nos jours, nombreuses formes de crise s'installent et influencent la vie entrepreneuriale, la crise financière, les crises sociales, les crises économiques et dernièrement les crises écologiques. Ces dernières restent alarmantes et d'actualité et entrent constamment dans les discours des dirigeants.

(iii)- Le Greenwashing

Appelé aussi écoblanchiment, le greenwashing se voit comme un comportement dont le but est d'embellir l'image de la société en tant que protecteur de l'environnement à travers des actions marketing et des communications attirantes, alors que quelque part, l'on constate que cette dernière n'est pas ancrée sur le concept. Nombreuses entreprises adoptent cette stratégie afin de prouver qu'elles sont aussi parmi les concernées en termes de dérèglements climatiques. C'est la pratique des grandes multinationales qui s'installent dans le continent Africain. Plus précisément, le greenwashing se rapporte aux entreprises qui se vantent comme étant des acteurs du DD alors que leurs activités générales entraînent des conséquences dommageables du point de vue environnemental

VI. CONCLUSION

L'efficacité et l'efficience dans le mode de gestion restent constamment parmi les préoccupations majeures des dirigeants d'entreprises. La combinaison de ces deux facteurs apporte des résultats palpables au niveau de l'organisation dont l'objectif principal étant de générer des profits. Toutefois, compte tenu de la dégradation flagrante de l'écosystème du fait de la surexploitation de nos ressources naturelles,

les entreprises font aujourd'hui face à des contraintes d'ordre écologique et environnemental. Pour pallier à ces contraintes, les entreprises sont amenées au cours de leur processus d'exploitation, à s'aligner aux impératifs inscrits dans les accords internationaux sur l'environnement et le DD. Il n'est plus question de se contenter de la simple recherche de profits mais conjointement, les dimensions environnementale et sociale doivent figurer dans les préoccupations fondamentales de l'entreprise. Différentes initiatives ont d'ailleurs été déployées à cet effet afin d'intégrer la préservation de l'environnement dans la quête de la performance économique. Dans cette optique, la RSE s'inscrit comme un guide voulant accompagner les entreprises dans cette démarche responsable. Toutefois, son adoption pose des difficultés, notamment pour le cas de l'Afrique. Nous pouvons entre-autres citer les obstacles relatifs aux différences culturelles, le greenwashing ou encore la cohabitation entre l'informel et le formel. Ainsi, une problématique peut être posée, la RSE présente-t-elle vraiment une opportunité pour l'Afrique ?

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Ouvrages – Articles - Mémoires

- -AFNOR (2010), Responsabilité Sociétale : Comprendre, déployer, évaluer
- -A.MULLENBACH-SERVAYRE (2007), « L'apport de la théorie des parties prenantes à la modélisation de la responsabilité sociétale des entreprises », La Revue des Sciences de Gestion/1 (n°223)
- -ARSEG (2015), « Fiche pratique : la norme ISO 26000 », pôle études et prospective
- - Commission Mondiale sur l'Environnement et le développement (1987) ; « Rapport Brundtland : Notre avenir à tous »
- -E.BOUSSOURA, O.ZERIBI BEN-SLIMANE (27-29 Mai 2008), « La Stakeholder Theory permet-elle d'appréhender le concept de RSE ? » XVIIe conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique (AIMS), Nice
- -F.BADDACHE, S.LEBLANC (2015), « Les fiches outils de la RSE », Groupe Eyrolles, bd Saint-Germain
- -G.LECRIVAIN (2009) ; DCG3 MANAGEMENT ; « correction exposé ».
- -H. de BEER (octobre 2010), « L'entreprise et le développement durable », etopia, centre d'animation et de recherche en écologie politique
- -I.RODIE (avril 2007), « Responsabilité Sociale des entreprises », mémoire de DEA, Institut Européen de l'Université de Genève
- -I. VAN DE WALLE, L.BRICE (décembre 2011), « Les attentes des consommateurs en matière de responsabilité sociale des entreprises », cahier de recherche, CREDOC
- -L.BARMAKI, D.AITCHEIKH (Septembre 2014), « Responsabilité sociétale des entreprises en Afrique: approche comparative (Afrique du Sud, Maroc, Sénégal et Tunisie) », Dossiers de recherche en Economie et Gestion, N°3, Université Mohammed V, Rabat- Souissi, Maroc
- -L.D.WAMBA et al (2014)., « La responsabilité sociale d'entreprise dans les P.M.E. africaines : bilan, enjeux et perspectives », Revue

- Congolaise de Gestion/1 (Numéro 19)
- Nations Unies (26 Août-04 Septembre 2002), Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg
 - O.CHERPATEAU, T.WIEDEMANN-GOIRAN (2012), « Norme RH et RSE », encyclopédie des ressources humaines, archive Hal
 - P.MATHIEU (2008), « La RSE : Fondements théoriques et problématiques gestionnaires .Entreprise Ethique », Association Francophone de Comptabilité
 - PROPARCO (Juin 2015), « La RSE, une opportunité pour un développement durable en Afrique », secteur Privé&développement, N°21
 - PROPARCO (09Février 2016), La RSE, une opportunité pour les entreprises africaines ?
 - R.DE QUENAUDON (2014) ; « Droit de la Responsabilité Sociétale des Organisations » ; Editions Larcier
 - Transparency International ;2006 ; Rapports sur la gouvernance.
 - V. MAYMO, G.MURAT, « Développement Durable et RSE », Dunod, Paris, 2013

Site internet

- www.unglobalcompact.org, PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, initiative lancée par des investisseurs en partenariat avec l'Initiative financière du PNUD et le Pacte Mondial de l'ONU, 2016
- www.novethic.fr, DEVELOPPEMENT DURABLE ET STRATEGIE D'ENTREPRISE, 3^{ème} forum Européen pour le Développement durable et une entreprise responsable, FEDERE 2004
- <https://www.populationdata.net/palmares/idh/24/07/2017>
- <http://e-rse.net/responsabilite/societale/ethique/#gs.3TxiMzw> 01.06.17
- <https://transparency-france.org/actu/indice-de-perception-de-la-corruption-2016/26.07.17>